



## PAPE ET ANTIPAPE : L'ENQUÊTE – SOLUTIONS POUR LE POSTE BERGOGLIO. DE LA RÉÉLECTION DE RATZINGER À « L'ANTIPAPE HONNÊTE » – PARTIE 56

31 décembre 2021

Andréa Cionci



**Les cardinaux sont largement justifiés et innocents.** Comme nous le savons, pendant des années, la mafia de Saint-Gall avait comploté pour faire démissionner Benedetto et élire Bergoglio. Ainsi, le pape Ratzinger, face à certains cardinaux qui voulaient se débarrasser de lui, s'est exilé en silence vers un siège empêché, condition canonique qui, par sa nature même, ne peut être déclarée : ce serait comme exiger qu'un kidnappé personne pourra **appeler** la Police avertissant en temps réel de votre enlèvement.

Par conséquent, les cardinaux qui sont encore catholiques et de bonne foi sont pleinement justifiés s'ils n'ont pas saisi et dénoncé le siège empêché. **Qui aurait pu imaginer que le pape serait contraint à une telle chose ?**

Le plan canonique B est, en fait, si subtil et "hypnotique" qu'il n'a commencé à être compris qu'en 2019 et, avec une équipe de théologiens, latinistes et canonistes complètement concentrés sur la question, il a fallu encore deux ans de travail pour **arriver** comprendre l'œuf de Christophe Colomb : la *Declaratio* n'était pas un renoncement, mais **une annonce cohérente et**



# SHIVAYA INFO



**subtile d'une charge empêchée**, le verbe *vacet* signifiant « libre », « clair », « vide », et non « vacant », comme nous l'avons découvert sur les pages de Libero [ICI](#).

Par conséquent, à ce stade, le plus grand risque est que Bergoglio passe à une autre vie **avant que** le pape Benoît XVI n'aille au ciel et/ou ne quitte son siège entravé, **ouvrant la voie à un autre antipape moderniste-mondialiste et non catholique**.

En cas de décès ou de pseudo-abdication de François, il ne reste **que 20 jours de délai**, au maximum, après lesquels il faut obligatoirement se rendre au conclave.

A ce stade, après consultation de quelques experts en droit canonique, connaisseurs de la *Magna Quaestio*, nous prenons la liberté d'esquisser quelques possibilités, des plus évidentes aux moins praticables, et "d'école".

## 1. Contacter le pape Benoît XVI

Si, malgré la sortie de scène de l'usurpateur, Benoît XVI ne parle pas de son plein gré parce qu'il est toujours empêché, la solution la plus évidente est que tous les cardinaux se tournent vers le pape Ratzinger pour lui demander formellement de confirmer que, depuis huit **ans**, a été empêché dans ses fonctions et que, par conséquent, le vrai pape est toujours lui. Il conviendrait qu'une telle déclaration ait lieu en public, avec toutes les garanties de sécurité.

Une fois que Bergoglio aura quitté la scène et que le risque de sanctions ou d'excommunications (bien que nulles et non avenues) par l'antipape François aura disparu, cette opération deviendrait tout à fait possible et naturelle. Et ce serait dans l'intérêt du futur occupant du trône de Pierre et de tous les cardinaux qui veulent porter légitimement une pourpre, sans ombres.

## 2. Un synode provincial éclair

Maintenant, supposons que, pour une raison quelconque, le pape Benoît ne veuille pas ou ne puisse pas se prononcer. (Comme nous l'avons vu dans les chapitres consacrés au code Ratzinger, l'hypothèse qu'il soit convaincu d'avoir valablement abdicé peut être totalement exclue). Dans ce cas, l'Église pourrait organiser un synode provincial dans les 20 jours suivant le départ de Bergoglio de la scène, dans ce cas de la province de Rome, pour statuer sur le siège empêché du pape Benoît, évêque de Rome, en fait. Des évêques, des recteurs d'instituts pontificaux et d'autres membres significatifs du clergé de la province participeront à ce synode. Cependant, les délais seraient très courts et l'hypothèse serait difficile à mettre en œuvre.



### 3. Réélire Benoît .

Un geste intelligent, pratique et diplomatique, pour sauver chèvre et chou, pourrait être celui d'un conclave, bien qu'invalidé, c'est-à-dire comprenant les 70 non-cardinaux de nomination antipapale, qui s'avère cependant être un plébiscite pour "re -élire" Benoît **XVI** . Naturellement, **le pape Ratzinger n'a pas besoin d'être réélu** puisqu'il est toujours resté le seul pape, mais ce pseudo-conclave serait plus qu'autre chose une **démonstration de fidélité** au vrai pontife et, dans le fond des choses, elle remettrait l'ordre, ramenant le vrai Vicaire du Christ à l'exercice pratique du pouvoir. Le pape Benoît reconfirmera donc sans difficulté les cardinaux qui lui seront fidèles. Par la suite, il pourrait continuer à régner jusqu'au bout, comme le fit Jean-Paul II, ou abdiquer pour de vrai, ou nommer un vicaire - un évêque, ou un cardinal - pour l'aider dans l'exercice du *ministerium* .

### 4. Demandez à Benoît de démissionner

Même sans procéder à sa pseudo-réélection, avant le conclave, on pourrait demander au pape Benoît d'abdiquer véritablement, en renonçant au *munus* Petri, en redevenant cardinal, en abandonnant toutes les prérogatives papales, comme l'objecte à juste titre par **carte. Pell ICI** , mais pas avant de lui avoir demandé de nommer explicitement quels cardinaux électeurs sont chargés d'élire le prochain Souverain Pontife. Après tout, il l'avait lui-même précisé dans la *Declaratio* : « **le Conclave pour l'élection du nouveau Souverain Pontife doit être convoqué par ceux qui en sont responsables** ».

### 5. "L'antipape honnête"

Solution plus laborieuse mais fascinante : un pseudo-conclave avec 70 cardinaux invalides pourrait élire un autre antipape, pourtant honnête et peu attaché au pouvoir, plutôt intéressé par le vrai bien de l'Église. Cet antipape, disons, nommé Léon XIV, devrait se rendre chez Benoît pour lui demander la vérité. Si le pape Ratzinger, pour une raison quelconque, ne voulait pas se prononcer, Léon XIV pourrait convoquer un synode provincial ou un concile pour régler la *Magna Quaestio*. Si le synode/concile devait décréter en faveur du siège empêché, Léon XIV « démissionne » et cède le trône au pape Benoît qui pourra choisir de continuer à régner ou de renoncer valablement. Si le synode/concile (non infallible, mais contraignant) devait décréter – à tort – que Bergoglio était un pape légitime, Léon XIV, conformément à la vérité des choses, et dans toute la puissance de son pouvoir, devrait déstabiliser les cardinaux électeurs nommés par Bergoglio , **abdiquer et reformer un conclave valide** avec de vrais cardinaux nommés par Ratzinger ou Wojtylian. La disposition serait absolument justifiée par un besoin de clarté et de transparence, pour restaurer l'unité de l'Église.



# SHIVAYA INFO



Une chose est certaine : du point de vue de la foi, le *munus* n'est accordé – ou retiré – que par **Dieu, qui ne cède certainement pas aux complots ou aux jeux diplomatiques d'aucune sorte**. Par conséquent, les choses doivent être faites correctement, proprement : **soit avec de vrais cardinaux électeurs**, autorisés par le vrai pape, soit, si nous voulons faire comme si rien ne s'était passé, **à la fin de la journée, le vrai pape, c'est-à-dire Ratzinger, doit retourner sur le trône.**

Sinon **l'Église canonique, celle qui est visible, sera finie et la véritable Église catholique devra renaître de manière autonome, d'abord comme une catacombe, hors du Vatican et en abandonnant les églises, les palais, les trésors**. Un nouveau vrai pape, élu par le peuple, comme aux premiers siècles, héritera du petrine *munus* de Benoît XVI, d'abord dans la clandestinité

Qui sait : ce ne serait peut-être même pas la pire des perspectives.

Bonne année à vous tous et continuez à nous envoyer des rapports et des opinions sur [codiceratzinger@libero.it](mailto:codiceratzinger@libero.it)